



## conjoint de réfugié : carte de résident 10 ans

Par **perla**, le **03/06/2009** à **12:13**

Bonjour,

Je suis mariée depuis juillet 2008, (ça va faire un an). Mon mari a le statut de réfugié, il a sa carte de résident de 10 ans mais il n'a pas encore obtenu la nationalité française (il va déposer le dossier en décembre prochain). Il a eu le statut de réfugié avant notre mariage. Ma question est la suivante: Est ce vrai que je pourrais déposer une demande de carte de résident de 10 ans après un an du mariage et avec des justificatifs de vie commune? Sachant que je suis à ma 3ème carte de séjour de 1 an portant la mention : ETUDIANT.

Merci pour vos réponses.

Par **perla**, le **11/07/2009** à **15:34**

Bonjour,

J'attends toujours des réponses , ça va vraiment me rendre les idées plus claires, merci! :)

Par **Lada**, le **17/07/2011** à **14:50**

Si vous vous mariez, tu peux déposer une demande de regroupement familial sur place, auprès de l'OFII (ANAEM). Il te faudra alors remplir des conditions de logement et de revenu (tout cela te sera expliqué par l'OFII). Si les conditions sont ok, le RF sera accepté et ton mari se verra remettre un TS "vie privée et familiale".